Divulgation publique (troisième pilier et ratio de levier de Bâle III)

Pour la période terminée le 30 juin 2026

Juin 30, 2026

Peoples Group

Accelerate Potential

Divulgation publique (troisième pilier et ratio de levier de Bâle III)

Objectif et context

Le présent document renferme les renseignements consolidés que la Compagnie de Fiducie Peoples (CFP) et ses filiales, ainsi que la Banque Peoples du Canada, les Services de Cartes Peoples LP et les Solutions de Paiement Peoples ltée (collectivement « Groupe Peoples», « GP » ou « le Groupe »), doivent divulguer conformément au troisième pilier et au titre du ratio de levier de Bâle III. Cette divulgation est communiquée conformément à la directive sur les renseignements à fournir au titre du troisième pilier concernant les exigences de fonds propres et de liquidités des petites et moyennes institutions de dépôt (« PMB ») du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le Groupe Peoples est classé dans la catégorie II des PMB, avec un actif total inférieur au seuil de 10 milliards de dollars.

Base de presentation

Les renseignements figurant dans le présent rapport de divulgation publique (rapport) sont préparés conformément à la ligne directrice ci-dessus et aux exigences de communication au titre du troisième pilier concernant les PMB de catégorie II.

Des renseignements qualitatifs complets sont fournis chaque année, à la clôture de l'exercice de l'entreprise.

Emplacement et verification

Ce rapport est publié à la section Règles de divulgation du site Web du Groupe.

Le présent rapport est assujetti à un examen interne et il n'a pas été audité par les auditeurs externes de l'entreprise.

Tous les montants figurant dans le présent rapport sont exprimés en dollars canadiens.

Utilisation de ce document

Les données financières complémentaires sont publiées sur le site du BSIF et elles sont également accessibles via le lien ci-dessous.
https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/donnees-formulaires/donnees-financieres

Groupe Peoples
Deuxième Trimestre 2026
Table des matières – Communications du troisième pilier

Tableau	Catégorie de risque	Tableau / Onglet	Format	Fréquence	Nº de page
KM1	Aperçu gestion des risques, règles de prudence clés et APR	Indicateurs clés (du groupe consolidé)	Fixe	Trimestrielle	4
CC1	Composition du capital	Composition des fonds propres réglementaires pour les PMB	Fixe	Trimestrielle	5
LR2	Ratio de levier	Modèle de divulgation commun au titre du ratio de levier	Fixe	Trimestrielle	6

KM1 – Indicateurs clés (du groupe consolidé)

		T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025	T2 2025
	Fonds propres disponibles (montants)					
1	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	504,058	528,095	516,982	496,175	484,426
2	Fonds propres de catégorie 1	504,422	528,456	517,927	496,350	485,710
3	Total des fonds propres	505,946	529,747	519,330	518,341	508,188
	Actifs pondérés en fonction du risque (montants)					
4	Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	1,920,902	1,942,651	1,963,039	2,240,008	2,253,382
4a	Total des actifs pondérés en fonction du risque (avant plancher)	1,920,902	1,942,651	1,963,039	2,240,008	2,253,382
	Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR					
5	Ratio de fonds propres CET1 (%)	26.24%	27.18%	26.34%	22.15%	21.50%
5a	Ratio de fonds propres CET1 (%) (avant plancher)	26.24%	27.18%	26.34%	22.15%	21.50%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	26.26%	27.20%	26.38%	22.16%	21.55%
6a	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%) (avant plancher)	26.26%	27.20%	26.38%	22.16%	21.55%
7	Ratio du total des fonds propres (%)	26.34%	27.27%	26.46%	23.14%	22.55%
7a	Ratio du total des fonds propres (%) (avant plancher)	26.34%	27.27%	26.46%	23.14%	22.55%
	Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR					
8	Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2.50%	2.50%	2.50%	2.50%	2.50%
9	Exigence relative à la réserve contracyclique (%)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
10	Exigences supplémentaires des BISm et/ou des BISi (%) **[ne s'applique pas pour les PMB]**	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
11	Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1 (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	2.50%	2.50%	2.50%	2.50%	2.50%
12	Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	19.24%	20.18%	19.34%	15.15%	14.50%
	Ratio de levier de Bâle III					
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	8,282,860	7,798,568	7,686,900	8,573,381	8,335,698
14	Ratio de levier de Bâle III (%) (ligne 2 / ligne 13)	6.09%	6.78%	6.74%	5.79%	5.83%

CC1 modifié – Composition des fonds propres réglementaires pour les PMB

		T2 2026
	Actions ordinaires et assimilées de T1 : Instruments et réserves	
1	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises (et leur équivalent dans le cas des institutions qui ne sont pas constituées en société par actions) plus primes liées au capital correspondantes	134,788
2	Bénéfices non répartis	388,051
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	-
4	Fonds propres émis directement qui seront progressivement retirés des CET1 (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-
5	Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans CET1)	-
6	**Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires**	522,839
	Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires	
28	**Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1**	18,781
29	**Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)**	504,058
	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	
30	Autres éléments de T1 admissibles directement émis plus primes liées au capital correspondantes	-
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	-
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	-
34	Autres éléments de T1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1).	-
36	**Autres éléments de T1 avant ajustements réglementaires**	**-**
	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1	
43	**Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1**	**-**
44	**Autres éléments de T1 (AT1)**	364
45	**Fonds propres T1 (T1 = CET1 + AT1)**	504,422
	Fonds propres complémentaires (T2) : Instruments et provisions	
46	Instruments de T2 admissibles directement émis plus primes liées au capital	-
48	Instruments de T2 (et instruments de CET1 et d'AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	9
50	Provisions collectives	1,515
51	**Éléments de T2 avant ajustements réglementaires**	1,524
	Fonds propres complémentaires (T2) : Ajustements réglementaires	
57	**Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres complémentaires (T2)**	**-**
58	**Fonds propres complémentaires (T2)**	1,524
59	**Cellule en surbrillance Total des fonds propres (TC = T1 + T2)**	505,946
60	**Total des actifs pondérés en fonction du risque**	1,920,902
	Ratios de fonds propres	
61	Actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)	26.24%
62	T1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)	26.26%
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)	26.34%
	Cible du BSIF	
69	Ratio cible d'actions ordinaires et assimilées de T1	7.00%
70	Ratio cible de fonds propres T1	8.50%
71	Ratio cible du total des fonds propres	10.50%

LR2 – Modèle de divulgation commun au titre du ratio de levier

		T2 2026	T1 2026
Expositions au bilan			
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	7,531,091	7,054,363
2	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)	-	-
3	(Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	-	-
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(18,781)	(21,328)
5	**Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT) (somme des lignes 1 à 4)**	7,512,310	7,033,035
Expositions sur dérivés			
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	9,108	9,908
7	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	-	-
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale sur les expositions compensées de client)	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	-	-
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-
11	**Total – Expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)**	9,108	9,908
Expositions sur opérations de financement par titres			
12	Actifs bruts liés aux CTT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente)	-	-
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT)	-	-
14	Exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) pour CTT	-	-
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-
16	**Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)**	**-**	**-**
Autres expositions hors bilan			
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	1,966,107	1,953,383
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(1,204,665)	(1,197,758)
19	**Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)**	761,442	755,625
Expositions sur fonds propres et total des expositions			
20	**Fonds propres de catégorie 1**	504,422	528,456
21	**Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)**	8,282,860	7,798,568
Ratio de levier			
22	**Ratio de levier – Bâle III**	6.09%	6.78%

Fin du document